Les propriétaires de la haute Terronnière à Livré-sur-Changeon depuis la fin du XVIème siècle

La Terronière et ses propriétaires

Voici à l'intention de Marcel, Jean-Marie, Marie-Paule et Jeannine BAUDY, le début d'une recherche sur la maison qui les a vus naitre à la Terronnière en Livré sur Changeon.

Les « BAUDY » de la Terronnière

Pendant un siècle et demi, de 1850 à 2005, la maison de la Terronnière a été transmise de père en fils au sein de la famille BAUDY

Jean Marie BAUDY, dernier propriétaire BAUDY, et Fernande BILLON son épouse 1'ont achetée aux parents de Jean Marie en 1985 et revendue en 2005. Ils restent propriétaires de terres.

Marcel Hyacinte Julien BAUDY, époux de Marie Exupère REGNAULT en a été attributaire, aux termes de la donation partage de Mr Julien BAUDY, son père, devant M° De PARTHENAY le 21 avril 1949 à Ercé près Liffré

Un corps de bâtiments aspectés au sud, construits en pierres, couverts en ardoises comprenant :

- Maison de demeure servant de cuisine avec un corridor et un double grenier au dessus ; les deux écuries à la suite vers l'est. En appentis à l'est une étable avec grenier. A l'ouest de la demeure un petit appartement. Cour devant jusque vers le milieu
- Partie coté sud du jardin à légumes (D 951, 952) et la prairie (D 1172)

A noter que le refuge à porcs, l'étable ,la laiterie et le puits avec pompe à l'est de la cour ainsi que le cellier avec refuge à porcs, l'autre cellier, un fournil avec four et une remise sur poteaux au sud de la cour et la partie sud de la cour jusque vers le milieu sont attribués à Marie Joséphine Julienne BAUDY épouse de Georges REGNAULT. Cette partie reviendra au couple BAUDY par à un échange de biens vers 1948



Julien François Marie BAUDY, père de Marcel, époux de Marie Louise GAIGNE et de Joséphine Sainte Jeanne JUGUET, en était propriétaire, aux termes de la donation partage de Mr Jean Marie BAUDY, son père, devant M° DELALANDE le 19 juillet 1921 à Liffré.

Le jardin de la Terronnière et le petit champ derrière jardin, sol, cour et terre portés au cadastre sous les numéros 946,847,951,952,953 et 954 de la section D pour une contenance de 1Ha19a90ca

- Sur le 947 : Maison de demeure avec salle et écurie construites en pierres, couvertes en ardoise avec grenier au dessus. Au pignon nord, étable en limandage couverte en ardoise. Au pignon sud petit appartement en limandage couvert en ardoise. Puits. Dans la cornière sud ouest un hangar sur poteaux et un appartement en colombage couvert en ardoise
- Sur le 946 : Etable et laiteries construites en pierre et couverte sen ardoises. Poulailler en mauvais état construit en limandage couvert en ardoise. Cellier, grange avec pressoir, fournil et four construits en pierre couverts en ardoise
- Sur le 954 : Hangar sur poteaux couvert en ardoise

Le pré de l'aire (D 955), la prairie (D 1172), le pré derrière (D 1164,1165,1166,1167,1168,1169,1170) avec a la cornière sud-ouest une rivière et un doué et à la cornière nord-ouest une maison construite en pierres couverte en ardoise et un grenier au dessus, Le jardin devant (D 1162 et 1163), un batiment à usage de débarras (D 1159), le champ derrière (D 1158), le groseiller (D 1157), la noë motteuse (D 1154, 1155, 1156), l'augussaie (D 1115), le champ blanc (D 1146), le champ de la barrière (D 1117), le champ de la tremblais (D 1105), le clos (D 950), la grande longuerais (D949), la longuerais (D 948), le champ de derrière (D 941), la longuerais de la croix (D 930), la haumare (D 911), les prés hauts(D 912, 913, 914, 915), le gaulion (D 1112), la grande augussaie (D 1113, 1114)

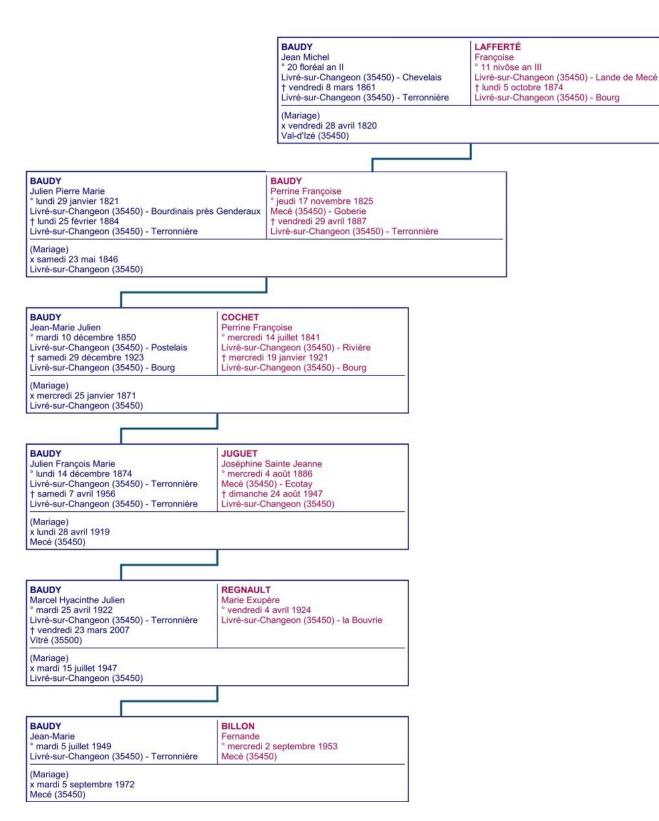
Total de la contenance de cette ferme : 19ha99a82ca

A noter que le premier lot attribué à Julien BAUDY comprenait la ferme de la Terronnière comprenant 19Ha 99a 82ca. Le deuxième lot attribué à l'abbé Jean Marie BAUDY comprenait la ferme de la Cormerais en Dourdain soit 13ha 40a 14ca. Le troisième lot attribué à Pierre BAUDY comprenait la ferme de la Rivière en Livré soit 11ha 83a 29ca. Le quatrième lot attribué à Emmanuel BAUDY comprenait la ferme de la Croix Verte en Livré soit 7Ha 58a 55ca et la ferme de la Postelais soit 5ha 83a 80ca. Le cinquième lot attribué à Melle Perrine BAUDY comprenait la ferme de Champ Romé soit 7ha 39ca et diverses pièce de terre. Le sixième lot attribué à Mr Joseph BAUDY comprenait diverses pièces de terre soit 2Ha 47a et la somme de 32000 francs en argent.

Jean Marie BAUDY, père de Julien, époux de Perrine COCHET, en était propriétaire car elle appartenait en propre à Perrine BAUDY sa mère, épouse de Julien Pierre Marie BAUDY comme composant le premier lot qui lui a été attribué devant M° CUDELOU le 4 mai 1861 à Ercé-près-Liffré

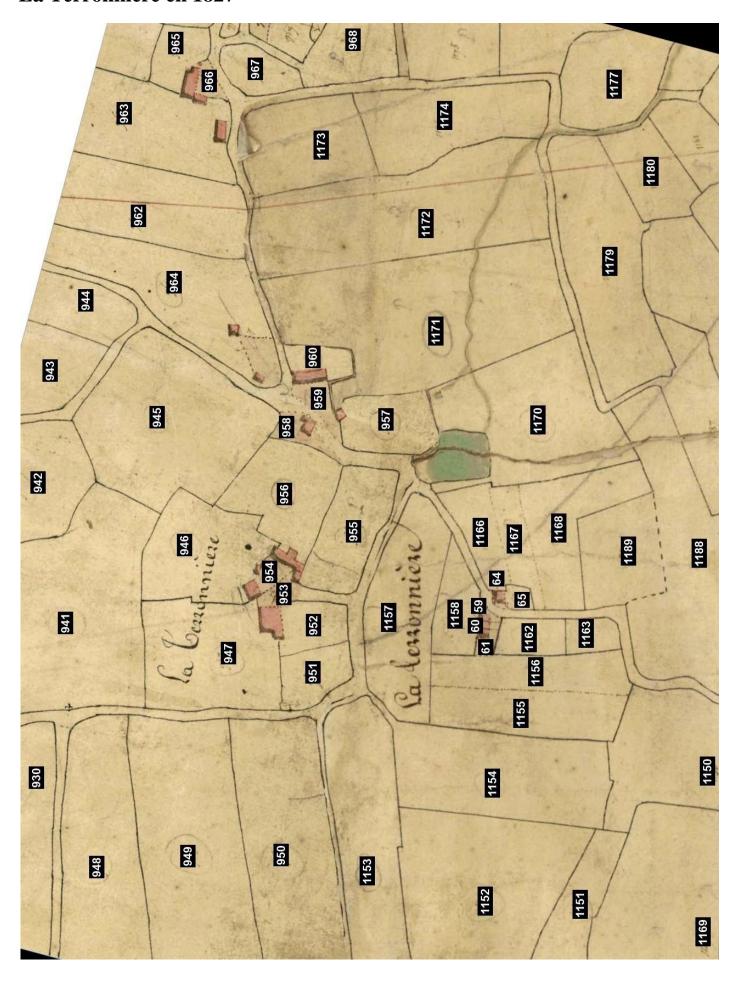
Une ferme composée d'une maison de demeure, salle, cellier, écurie, étable, grange, hangar, deux jardins, d'une pièce de terre nommée la noë mon du haut, d'une autre dite la Noë mon du bas, du gaulion, du jaunay, du clos, de la grande longrais, de la longrais de la croix, de la petite noë moteuse, du frêche, d'une autre petite maison pré et jardin de la prairie du petit champ de derrière et du pré de la chauvellière (situé en mecé) le tout d'une contenance de 9ha 31a 40ca – ferme estimée d'un revenu annuel brut de 450 francs

Et c'est dans cet acte de donation que l'on apprend que la ferme ci-dessus faisait partie des acquets de la communauté de Jean BAUDY et Françoise LAFFERTE, parents de Perrine BAUDY épouse de Julien BAUDY. (voir la généalogie des propriétaires page suivante)



Généalogie des BAUDY, Propriétaires à la Terronnière

La Terronnière en 1827



Le cadastre napoléonien, terminé à Livré en 1827, (voir page précédente) et le tableau des propriétés foncières associé - Cote 3P 1399 des Archives départementales - (voir l'extrait ci-dessous) nous renseignent sur les propriétaires de la Terronnière à cette époque.

	Guerin marie 16 ra laubriais	346	le yarding de Dere Jarding
Marie Control	Bruneau liene les bro à la lecromire		
	Guerin marie 10 a Contria		
	Bruneau l'arre le brale terromière		
			le Clos time

Il apparaît qu'en 1827, la Terronnière est divisée en deux

- La partie ouest avec la maison (D 953), les jardins à légumes (D 951 et 952), le petit champ de derrière (D 947) la grande longueraie (D 949), le clos (D950) etc... appartiennent à **BRUNEAU Pierre** les Hrs (les heuries ?)
- La partie est avec les autres bâtiments (D 954), le jardin de derrière (D 946), le champ derre (D 941), le pré de l'aire (D 955), la longueraie(D 948), le groseiller (D 1157) etc... appartiennent à **GUERIN Marie**, rentière à l'Aubriais

Comment les « Baudy » en sont-ils devenus propriétaires ?

Dans la matrice cadastrale (Cote 3P1401 AD35 folio 97) ci-dessous,

NOMS, PRÉNOMS,	ANNÉES de	INDICATION			CONTENANCE IMPOSABLE			(Folio 97 ·): 379			
Propriétaires et Usufruitiers.	Vente. Acquet.	de la	des nos, du	DES CANTONS OU LIEUX-DITS.	de la nature de LA PROPRIÉTÉ.	par	TOTALE.	CLASSES.	PARCELLE.	TOTAL.	FOLIOS DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont passés les articles
Time herinin de	18/0	9	247	Cetit champ de dernière la grande longueraire	0	arp. p. m. 18 70	arp. p. m.	13,4	10 c. 19 19 17 13	fr. c. 701 fg	vendus ou acquii.
a la fundament			951	à la terronina	Jardin id	88 80 12 60		3 4	14 21 3 78 3 93		
100			9/2	Ja pravis	Tol Ore	06 9		3 1 2	14 , 80 25 02		
	1830	9	930	la fongue rayo de	E Derne	1 21 /		3:	184		29

on découvre que la maison (D 953) et les terres de la **partie ouest** appartenaient aux héritiers de Pierre BRUNEAU et qu'ils ont été vendus en 1850 à Jean BAUDY laboureur à Mecé, à la Peutelais et à la Terronière (Folio 18 de la même cote)

Il s'agit de Jean BAUDY époux de Françoise LAFERTE et cette vente confirme l'acquisition par la communauté BAUDY-LAFERTE dans l'acte de donation de 1821 cité précédemment

On apprend sur ce folio 18 qu'il possédait déjà, à la Terronnière, la petite noë motteuse (D 1151) et la noë motteuse (D 1152) et qu'il avait acquis en 1842 le frèche (D 1154) les bâtiments et cour (D 1164), le jardin (D 1165) et le pré de derrière (D 1165 et 1166)

Pour les bâtiments et terres de la partie est, c'est un peu plus compliqué.

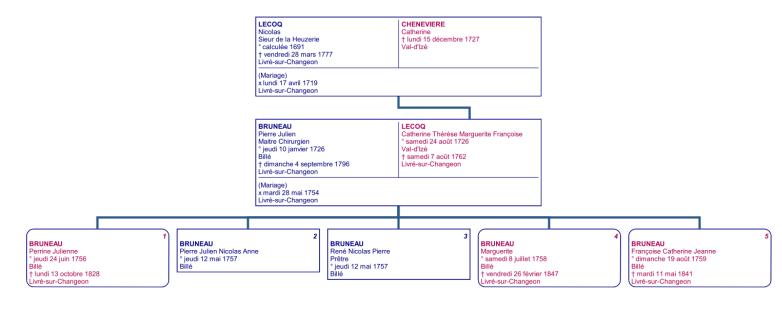
- Marie GUERIN, tante de Jean louis GUERIN (maire de Livré) les avait acquis de Mr Louis LEBARBIER de Fougères (Acte de M° PRODHOMME, notaire à Vitré du 3 nivose de l'an 4)
- Marie GUERIN est décédée le 13 octobre 1838 à l'Aubriais, laissant ces biens à son neveu Jean Louis GUERIN (Acte de M° Leprince, notaire à St Aubin du Cormier le 19 novembre 1839)
- Jean Louis GUERIN, décédé le 23 janvier 1874, à cédé ses biens au bureau de bienfaisance de Livré
- Jean Marie BAUDY, époux de Perrine COCHET les a acquis du bureau de bienfaisance de Livré en 1877 (Adjudication de M° Perriniaux, notaire à Liffré du 17 septembre 1877) et Folios 260 de la cote 3P1401

Les « BRUNEAU et LECOQ » de la Terronnière

Pierre Julien BRUNEAU, propriétaire de la maison (D 653), est maitre Chirurgien originaire de la paroisse de Billé. Il épouse le 28 mai 1754 à Livré Catherine Thérèse Marguerite Françoise LECOQ originaire d'Izé. Ils habiteront et décèderont tous les deux à la Terronnière : Catherine LECOQ le 7 aout 1762, à 1'âge de 35 ans et Pierre BRUNEAU le 4 septembre 1796, à 1'âge de 70 ans.

Ils ont 5 enfants tous nés à Billé (voir généalogie ci après). Leurs 3 filles décèderont à la Terronnière à l'âge de 72, 81 et 89 ans

Catherine LECOQ est fille de Maitre Nicolas LECOQ, sieur de la Heuzerie, et c'est elle qui est l'héritière de la Terronnière

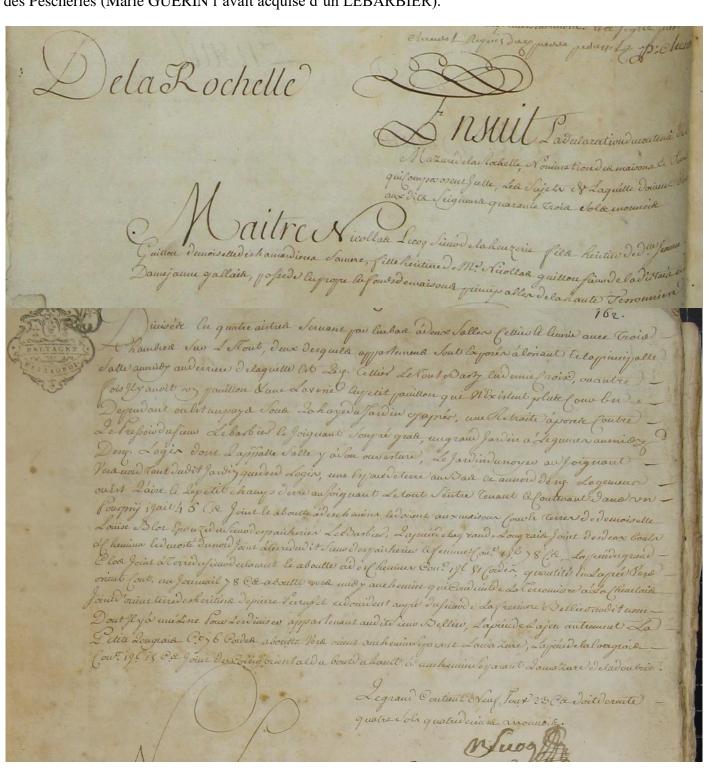


La Terronnière sous l'ancien régime

Avant la révolution, le devoir de tout vassal est de rendre aveu à son seigneur. Trois aveux de la paroisse de Livré ont été conservés jusqu'à nos jours (an 1664, 1697 et 1763). On décrit d'abord dans ces aveux les obligations et devoirs dus au seigneur. On y précise ensuite les possessions, maisons et terres de chacun ainsi que les redevances correspondantes. Ces possessions sont regroupées par mazures. Une mazure est à l'époque une division géographique à l'intérieur de la paroisse, sans doute l'ancêtre de notre cadastre.

C'est dans l'aveu de 1763 que nous allons retrouver les propriétaires de la Terronière qui fait partie de la mazure de la Rochelle.

Comme en 1827, la Terronnière est divisée en deux : La partie Ouest appartient à Maitre Nicolas LECOQ sieur de la Heuzerie, beau père de Pierre BRUNEAU, la partie Est à Noble homme Jean LEBARBIER, sieur des Pescheries (Marie GUERIN l'avait acquise d'un LEBARBIER).



Dans cet acte de l'aveu 1763, transcrit ci-dessous, qui décrit précisément la propriété, on découvre que les grand-parents maternels de Nicolas LECOQ sont M° Nicolas GUILLOU et Jeanne GALLAIS, sieurs et dame de la Dictais

Une nouvelle mesure agraire est apparue au cadastre napoléonien : l'Hectare qui vaut, à Livré, 2 journaux 5 cordes

De la Rochelle

« Ensuit la déclaration du contenu de la mazure de la Rochelle, nomination des maisons et terres qui composent icelle, les sujets de laquelle doivent aux dits seigneurs quarante trois sols monnois »

« Maitre Nicolas LECOQ, Sieur de la heuzerie, fils héritier de dlle Jeanne GUILLOU, demoiselle des hamardière sa mère, fille héritière de Me Nicollas GUILLOU, sieur de la dictais et de Dame Jeanne GALLAIS possède en propre le fonds de maisons principalles de la haute terronnière divisée en quatre aistres servant par en bas à deux salles cellier et écurie avec trois chambres sur le tout, deux desquels appartements sont exposées à l'orient et la principalle salle au midy au derrière de laquelle est lequel cellier le tout basty en demie croix, ou autrefois il y avoit un pavillon d'une laverie .. petit pavillon qui n'existent plus, cour en dépendant ou est un puys sous la haye du jardin cy après, une retraite à porcs contre le pressoir du sieur LEBARBIER et joignant son pré gras, un grand jardin à légumes au midy desquel logis dont la principalle salle y a son ouverture, le jardin du noyer au joignant vers nord tant dudit jardin que dudit logis, une espace de terre au bas et au nord desquels logements ou est l'aire, le petit champ derre au joignant le tout s'entre tenant et contenant dans un poupry 1 journal 45 cordes joint et aboutte à des chemins et d'orient aux maisons cours et terres de demoiselle Louise BLOT épouze du sieur des paicheries Lebarbier, la pièce de la grande longrais joint des deux bouts à chemins et du costé du nord joint à terre dudit sieur des paicheries et femme contenant 1 journal 78 cordes, la pièce du grand clos joint à terre du sieur déclarant et aboutte à des chemins contenant 1 journal 51 cordes, quantité en la prée vers l'orient contenant 1 journal 78 cordes aboutte vers midy au chemin qui conduit de la terronnière à la chevelais joint d'orient terre des héritiers de Pierre PERRUSSEL et d'occident au pré du sieur de la fresniere BELLIER au dit nom dont il y a une lisse pour les diviser et appartenant au dit sieur BELLIER, la piéce de lajeu autrement la petite longrais contenant 76 cordes aboutte vers orient au chemin séparant la mazure, la pièce de la longrais contenant 1 journal 15 cordes joint du coing oriental du bout du haut d'un chemin séparant la mazure de la douberie »

Legrand contient 9 journaux 23 cordes doit de rente 4 sols 4 deniers monnois

La partie est de la Terronnière, appartenant à Noble Homme Jean LABARBIER est décrite dans l'acte qui suit. On y apprend que les grands parents maternels de Louise BLOT, son épouse sont également M° Nicolas GUILLOU et Jeanne GALLAIS, sieur et dame de la Dictais

egran Content overy lour 23 (a voite create quatre colo quatricciona anous oble Jomme jan Lebarbico Siewdes percherie Mary les rocureur ded emoiselle Louise Imangunitte Dolot fille Coluparty hentice de Hof and re De los Siened e Laubinia ludeolle quartaile quillon Suparty cheritiese den seur le danned clai cetaix willow, popul elud ad itte qualité Le foudri deux vistes emaisone a das aute terromiere ou Logo-Deferieur la pose amidy Servant à demeure le étable à forte four and evant Le Logement de poir à -Louisted essona la port à d'anident dans Lequelles Leprepoir Etous deprierre degrain, une hambre and -Defradadit presois, unfellier autoutdanord a feeler, greeier and enad ains guefur Lotal destited -Prepoier achambre, Le four aujig noudulit Cellier Lorgoure audenant lebute Long, Login foumebre appartient aux fins de Leuw titret, Lejardinanderrieredermissonne fermier le form and a sit auguide Duvit fiew de La houferie, Levelit jug rad ouls une aire auning d'usit presoint, un avanieure toud criere Dusit preponed le lufaisant da My lumaconnail ludenies de soit duivour Leuns jartagea y lucara anule Ecrain ludenliquement dudit ausumune dupensien aucum lyandeture augroche dunem anaucumunt ou autre Pois Estoit une maison Letout Satre tenous Continant dans unyour pris 78 co Compis moiteede -Chemin of ortidudit julgrad Joint I buident andit Sund clahouterie and roite spin des laux derg. Jours -Pow Leyoutufur Levit gree grad, Legici ela Consumien ouleges du Vivier J celuy ougis faisant La Bout ocidental Labrie Divisio Sander Linea Defaudre, Canalauhautt Dudit pri Request Le Longon Coste ocidental Adoyacedeture au hauttidudir Vivier Jurguow chemin de La Conomiere fout Lout-fouguis da a ifre d'entre Levit ple agreny duy Sieuve La fres viere Dellier auditnom un foot! 40 (2 jaint 2 w Lenant aug fieurt delliet I ouid alt tereden Boudist, dunidy ough anin le aterride de de diercie de de Now aux Jou ina dut d'invedelier, and roitiejoins adingoned des lance de La fontainne letout Sou Lahazid wfarding dufiem Belliew joudant train founde Chaque few aus find claud liter y Rounter La lieu La Longraid Joint Le flewin Condissant de da Consumen a La fauvelaye for ge solo quentité auchamp de Lais aire de fortisulor four. 44 Ca Louistergens autin dieme da diercie, Legrand change d'erre Join d'autre d'après outmant 196 31 Ca, autre préseduchang ad live aunoid dud ruin exy foigueut le joint dunoid aucheminguif yore Land and adoubrie Cout 63 6.2 Legetet changed bre fout si for Join aux dita fardina le ature en mand anadroited popage pour Le shamps d'bre Lijordindunoyend wit fieut desog a damaniere ausutunie , Lajiele dugrona feliet -Contenant 62 Corder Congris moitie duchemin au Nord Joins Dunoid and Remin Expansit Les Jardina C+ Torred Surditte le Var midy Coned awargueritte hamand, led clarguert fait parter its Sins de Lautinis afourme danula liquenie your lesh oritage Delafue proude june an auther augueren denniheld elen

a animalfor Laguard elebanbus fout. Seforda Journand Terringuille undle analual, Donine of Do nopo ad enio y del enie logorio la ocudent ouch eniand elepe horaid, autre ficie deterre noumin Lystil ajen Duhado Contenant 57 & Joint Forius aterrie dayschoraid appatienant an in Mousalt of aning some E oriel ed a Lieur Ced mord andit chemina clay choroid out them in motherine.

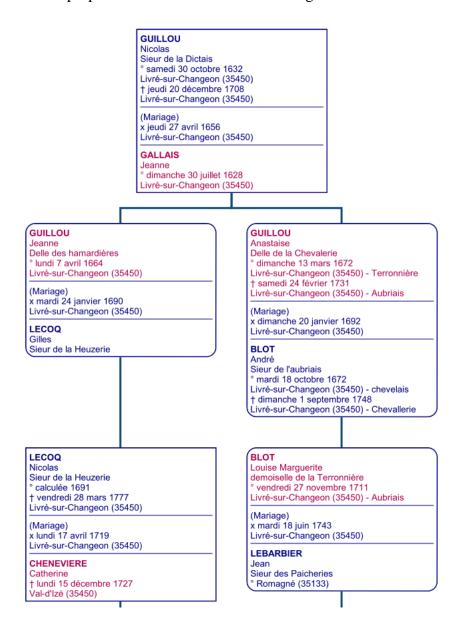
ageand Contint of Journesus is forder Doild Wenter quatre Polo anounois y leos as busts

« Noble homme jean LEBARBIER, sieur des pescheries, mary et procureur de demoiselle Louise Marguerite BLOT, fille en partie héritière de noble homme André BLOT sieur de l'Aubriais et de Demoiselle Anastaize GUILLOU en partie héritière des sieurs et dame de la dictais GUILLOU possède en la dite qualité le fond de deux aistres de maisons à la haute terronnière ou loge le fermier exposée au midy servant à demeure et étable à costé, cour au devant, le logement du pressoir à l'orient et cour exposé à l'occident dans le quel est le pressoir, le tour de pierre de grain, une chambre au dessus dudit pressoir, un cellier au bout du nord d'iceluy, grenier au dessus ainsi que sur le total desdits pressoir et chambre, le four au pignon dudit cellier, les cours au devant et entre lesquels logis ... appartient au fin de deux titres, le jardin au derrière des maisons du fermier le four avec droit au puis dudit sieur de la heuserie, le petit prés gras ou est une aire au midy dudit pressoir, un avancement au derrière dudit pressoir et en faisant partyeet demie croix suivant leurs partages y terrain en ...lignement dudit avancement du pressoir avec une espace de terre au proche du même avancement ou autre fois estoit une maison, le tout s'entretenant contenant dans un pourpris 78 cordes compris moitié du chemin à coté dudit pré gras joint d'occident au dit sieur de la heuzerie avec droit à jouir des eaux desquelles cours pourle dit pré gras, le pré de la terronnière ou le pré du vivier iceluy compris faisant le bout occidental de la prée divisée par des lisses de faudre ?, canal au haut dudit pré regnant le long du costé occidental de l'espace de terre au haut dudit vivier jusqu'au chemin de la terronnière contenant le tout compris la lisse d'entre ledit pré et celuy du sieur de la fresnière BELLIER au dit nom 1 journal 40 cordes joint du levant au dit sieur BELLIER d'occident terre des BAUDIS, du midy au chemin et à terre du sieur de la liérue et du nord au jardin dudit sieur BELLIER avec droit de jouir et disposer des eaux de la fontaine estant sous la haze du jardin du sieur BELLIER pendant trois jours de chaque semaine aux fin de leurs titres y recours, la pièce de la longrais joint le chemin conduisant de la terronnière à la fauvelaye contenant 1 journal 40 cordes quantité au champ de la barre le costé du nord contenant 44 cordes le reste dépendant du lieu de la Liérue, le grand champ derre joint du nord à autre cy après contenant un journal 31 cordes, autre pièce d'un champ d'erre au nord du dernier et y joignant le joint du nord au chemin qui sépare la mazure de la doubrie contenant 63 cordes, le petit champ d'erre contenant 31 cordes joint aux dits jardins et à terre cy devant avec droit de passage par sur le champ d'erre et jardin du noyer dudit sieur LECOQ à la manière accoutumée, la pièce du grouazellier contenant 62 cordes compris moitié du chemin au nord joint du nord au chemin séparant les jardins et terres susdittes et vers midy terres de Margueritte HAMARD, et de l'acquest fait par les dits sieurs de l'aubriais et femme dans la seigneurie pour les héritages de la succession de Pierre MARETHEU acquéreur de Michel de la MOTTE et Anne DUFEU, la pièce de l'.... contenant 52 cordes joint du nord terres de Guillemette MALVAL, d'orient à chemin de la brosse et de midy à René ROGERIS et d'occident au chemin de la pehorais, autre pièce nommée le petit ajeu du haut contenant 57 cordes joint d'orient à terre de la péhorais appartenant au sieur RENAULT du midy et d'occident terre de la liérue et du nord audit chemin de la péhorais ou chemin mortuaire. »

Legrand contient 9 journeaux 18 cordes doit de rente 4 sols monnoye

Continuons à remonter le temps

... en feuilletant l'aveu de 1697. Les deux parties tenues par Maitre Nicolas LECOQ, sieur de la Heuzerie et Noble homme Jean LEBARBIER, sieur des Pescheries sont rassemblées en une seule propriété que possède Nicolas GUILLOU et Jeanne GALLAIS sieur et dame de la dictais, grands parents maternels de Nicolas LECOQ et de Louise BLOT épouse de Jean LEBARBIER



Transcription de l'acte de l'aveu de 1697

De la Roshelle

« Ensuit la déclaration du contenu de la mazure de la Roschelle, nomination des maisons et terres qui composent icelle, les sujets de laquelle doivent aux dits seigneurs quarante trois sols monnois »

« Me Nicolas Guillou et Dame Jeanne Gallais sa compagne sieur et dame de la dictais possèdent au village de la terronnière en fonds de maisons principalles de la haute terronnière dans lesquelles ils résident divisée en cinq aistres séparées basties en diverses figures trois desquelles sont exposées à l'orient et une laverie outre un petit pavillon au bout vers midy la demie croix à l'occident ouverte sur le jardin de la maison du pavillon en langle bastie au septentrion, cour en dépendant, un grand jardin au midy, le jardin du noyer au joignant au septentrion et joignant au pavillon, une espace de terre au bas et au septentrion desdits logements, le petit champ derre au joignant le tout s'entretenant contenant 1 journal 45 cordes, le fonds de deux aistres de maison ... des dernières en même cour le devant au midy, la maison et logement du pressoir

a vis à l'orient du premier logis sous lequel est le pressoir et tour de pierre de grain, autre maison servant de cellier au bout séparé, le four ou estoit autre fois un fournil en gallerie, la cour en dépendant, le jardin derrière, le petit pré gras ou est l'aire de la maison du pressoir le tout s'entretenant contenant 78 cordes, une quantité en la prée de la terronnière, le bout occidental avecq le fond du vivier, canal au haut et l'espace de terre au joignant sans séparation du vivier contenant un journal, la pièce de la longrais joignant le chemin conduisant de la terronnière au village de la fauvelais contenant un journal 40 cordes, autre longrais au midi de la susdite et y joignant contenant un journal 18 cordes, quantité au champ de la barre le costé septentrional contenant 44 cordes le reste dépendant du lieu de la liesrue, la pièce du grand clos joignant à la dernière pièce des longrais contenant 1 journal 51 cordes joint et aboutte a des chemins, le grand champ derre joignant au septentrion a autre de même nom ci devant contenant un journal 31 cordes, autre pièce du champ derre au septentrion du dernier contenant 63 cordes joignant au chemin qui sépare le mazure de la doubrie, autre quantité en laditte prée vers orient .. autour comme en dépend cy devant .. deux portions un journal 18 cordes aboutte au chemin qui conduit de la terronnière au village de la chevelais, la prée du grouassellier contenant 62 cordes joint vers septentrion a un chemin séparant les jardins et terres susdites et vers midy à terres cy après ... du lieu de la petite terronnière, la prée de lajeu autrement la petite longrais contenant 76 cordes aboutte vers l'orient à un chemin séparant la mazure, plus la pièce de la longrais contenant un journal 15 cordes joint du coin oriental du bout du haut a un chemin séparant la mazure de la doubrie, plus au lieu de la petite terronnière située au midy consistant au fond d'une rangée de maison divisée en trois aistres bastie de bois et terrasse et pierres plus ancien atreffault? le devant duquel est à l'occident cour devant, les jardins l'un devant ou est le four autre derrière les Logix.. a l'orient, le pré derre au joignant, la pièce du freshe à l'occident de la cour et des jardins devant et derrière le tout en un pourpris contenant deux journaux 55 cordes, autre pièce du freshe joignant celle cy devant et à l'occident contenant un journal 10 cordes, la pièce de la nos motouse contenant un journal 52 cordes joint vers l'occident à la ruelle de l'audussais séparant la mazure, le petit pré de la noe motouze au bout du bas vers midy contenant 37 cordes joint à terre cy devant et à terre du lieu de la liesrüe et d'un bout à la ruelle susdite, la pièce du champ blancq proshe la liesrüe et vers occident le chemin séparant la mazure contenant 34 cordes et comme acquéreur des sieurs du domaine et femme le petit champ derre contenant 31 cordes. »

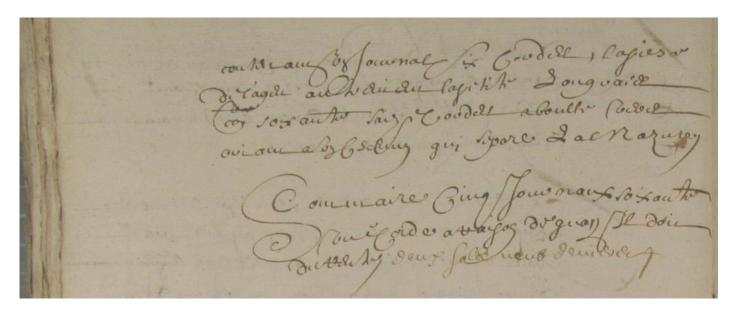
« Le grand du tout se monte 23 journaux 40 cordes doit de rente onze sols quatre deniers monnois »

Les Gallays, sieur et dame de la Terronière

Dans le plus ancien document dont nous disposons, l'aveu de 1664, Bonaventure GALLAYS possède la Terronnière « à cause des successions des dits défunts sieur et dame de la terronnière ses père et mère »

Voir l'acte de l'aveu de 1664 déjà plus difficile à lire (Merci à Thierry pour la transcription)

of Deff. View a Dancer Enghanomionel Let were Equive Gay var lage ac Cons des maifond voin i present este hapouniere Jui New of jung aighord var have Gag the of dince sole formused in lifere Towner Landier of panillay, court of define. Doguand Lardy augundi, le yardis du Minice anger hi hing ou dernier or Joignain vanielos Que offer de here au Jois nauto 2 of logis, Cept he C Sange dare, Ogithe (Saint Detre aufoignant Be four the herau & con her auf of Jour nal fr (dy Ging Goodel) Ce grand C Sample deres Pigeres Ou Delinier & y, Soignan rowher am for forward hearther Come Good an he vieta du fange dere an Sige ha wing du odenich couhr aus toxant horse Goodal & Joigman a Toy Casaling dupy he his gir reparent quantité les agrées du og le lande ou



Transcription le l'acte de 1664

« Hh Bonaventure gallays possède à cause des successions des dits défunts sieur et dame de la terronniere ses père et mère et par partage

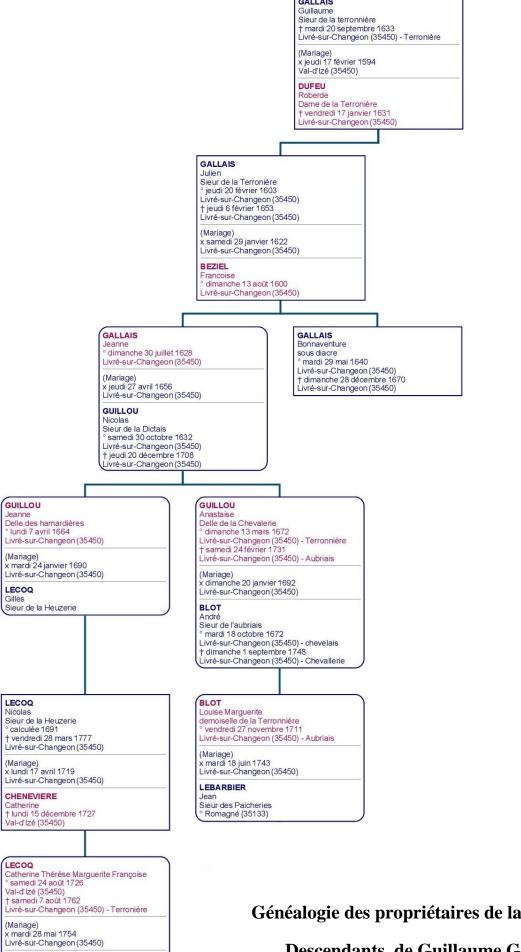
Le fond des maisons principales de la terronniere divisée en 5 aistres par bas basties en diverses formes et le fond d'une laverie et pavillon cours et dépendances le grand jardin au midi le jardin du noier au septentrion du dernier et joignant le pavillon une espace de terre joignant les logis le petit champ derre, le petit champ derre au joignant et terrant et contenant un journal et demi cinq cordes le grand champ derre séparé du dernier en y joignant contenant un journal trente une cordes au trepied du champ derre au septentrion du dernier contenant soixante trois cordes et joignant son chemin au septentrion qui sépare au mazures quantité en l'asrée du coté terres oriant contenant un journal six cordes ,la pièce de l'ageu autrement dite la petite longrais contenant soixante seize cordes aboulte terre orient à son chemin qui sépare la mazure »

« Sommaire cinq journaux soixante et une cordes à raison de quoi il doit de rentes deux sols neufs deniers »

Bonaventure GALLAYS, sous diacre, est décédé le 28 décembre 1670, 6 ans après l'acte ci-dessus, à la Terronnière à l'âge de 30 ans. Il était le frère de Jeanne GALLAIS épouse de Nicolas GUILLOU, propriétaires de la Terronnière dans l'aveu de 1697. Né le 29 juin 1640, Il était fils de Julien GALLAYS et Françoise BEZIEL, sieur et dame de la Terronière et avait comme parrain Mire Bonaventure BAUDY sieur de paulmard, et comme marraine Jeanne GALLAYS fille d'Etienne GALLAYS vivant sieur de la Chevrolaye.

Julien GALLAYS a épousé Françoise BEZIEL le 29 janvier 1622 à Livré. Né le 20 février 1603 et décédé le 6 février 1653 à l'âge de 49 ans, il était fils de Maitre Guillaume GALLAYS et Roberde DUFEU, sieur et dame de la Terronnière.

Nous arrivons là aux plus anciens propriétaires de la Terronnière identifiés à ce jour. Ils se sont mariés à Izé le 17 février 1591, Roberde DUFEU est décédée le 17 janvier 1631 et Guillaume GALLAYS est décédé à la Terronnière le 21 septembre 1633.



BRUNEAU

Pierre Julien Maitre Chirurgien ° jeudi 10 janvier 1726 Billé (35133)

† dimanche 4 septembre 1796 Livré-sur-Changeon (35450) - Terronnière

Généalogie des propriétaires de la Terronnière

Descendants de Guillaume GALLAIS sieur de la Terronnière

En guise de conclusion

La maison qui a vu naitre les BAUDY appartenait aux GALLAYS, sieurs de la Terronnière à la fin du XVIeme siècle. Elle a été transmise au sein de la descendance GALLAIS, via les GUILLOU et LECOQ jusqu'à Pierre BRUNEAU qui l'a cédée en 1850 à Jean BAUDY époux de Françoise LAFERTE. Elle est alors restée dans la famille BAUDY jusqu'en 2005.

Je n'ai malheureusement rien trouvé indiquant la présence d'une tour ou faisant référence à un ancien manoir comme certaines transmissions orales semblaient l'indiquer.

Les bâtiments et terres entourant la maison ont eu une histoire plus mouvementée

- En 1697, Nicolas GUILLOU possédait tous les bâtiments et 23 journaux 40 cordes de terres
- En 1763, 65 ans plus tard, la Terronnière était divisée en 2 : la maison et 9 journaux 23 cordes de terres pour Pierre BRUNEAU, les autres bâtiments, ou loge le fermier, et 9 journaux 18 cordes de terres pour Jean LEBARBIER.
- Ce n'est qu'en 1877 que Jean-Marie BAUDY époux de Perrine COCHET reconstituera la Terronnière en achetant au bureau de bienfaisance la partie est, appartenant aux GUERIN. Ces BAUDY-COCHET était de riches propriétaires au vu de leur donation partage de 1921. Par cet acte, il transmet à Julien BAUDY la Terronnière avec environ 20 Ha de terres ... et des lots équivalents à ses 5 autres enfants
- Ce Julien BAUDY, grand père de Marcel, Jean Marie, Marie Paule et Jeannine à eu 17 enfants dont 4 décédés en bas âge et un à l'hôpital de Rennes en 1943. Sa donation partage du 21 avril 1949 en 12 lots explique le morcellement des terres de la Terronnière.
- Les BAUDY (Jean Marie et Fernande) sont toujours propriétaires de terres à la Terronnière.

Contrairement à la Marchelaye et à la Chevalerie, terres nobles de la paroisse avec leurs propres aveux, la Terronnière faisait partie des terres roturières et était incluse dans l'aveu de la paroisse de Notre Dame de Livré. Ses propriétaires étaient cependant des notables de la paroisse : Roberde DUFEU, épouse de Guillaume GALLAYS en 1591, dame de la Terronière, était la tante de Jeanne DUFEU, fille de Jean DUFEU sieur de la Chevalerie, qui fit bâtir une chapelle en l'honneur de Sainte Anne à la Chevalerie.

A Livré, le 30 juillet 2015 Daniel TRAVERS